CR : 15ème CPR RITA Réunion Horticole
2 décembre 2019
ARMEFLHOR

Rédacteur : Cyprien GERARD ***Date de rédaction : 03/12/2019***

Présents : *(feuilles d'émargement en fin de document)*

REPRESENTANT	ORGANISME	REPRESENTANT	ORGANISME
SOPHIE CLUZEAU-MOULAY	ACTA (en visio)	NATHALIE GUERRERO	DAAF SEAF
BRUNO HOSTACHY	ANSES	PHILIPPE THOMAS	DAAF SFD
YANNICK SOUPAPOULLE	ARIFEL	NICOLE HUN	EPLEFPA FORMA'TERRA
ALAIN DAMBREVILLE	ARMEFLHOR	CLAUDE AUBIN	EPLEFPA FORMA'TERRA
IGNACE HOARAU	ARMEFLHOR	MARION PONCET	EPLEFPA FORMA'TERRA
TOULASSI NURBEL	ARMEFLHOR	MYLENE WILT	EPLEFPA FORMA'TERRA
CYPRIEN GERARD	ARMEFLHOR	JOSEPH GESTIN	EPLEFPA ST JOSEPH
GUILLAUME INSA	ARMEFLHOR/RITA HORTI	CAROLINE NAVARRETE	EPLEFPA ST JOSEPH
GILBERT ROSSELIN	CA	ALYSE MANSUY	ERCANE
JONHY APAYA	CA	DANIEL MARION	ERCANE/RITA CANNE
ERIC JEUFFRAULT	CIRAD	CLARISSE CLAIN	FDGDON
JEAN-CYRIL DAGALLIER	CIRAD	CLAUDIE ROBERT	OCAPIAT (ex FAFSEA)
LAURENT COSTET	CIRAD	JULIEN MAURICE	OCAPIAT (ex OPCALIM)
LUDOVIC MAILLARY	DAAF SALIM	PATRICE FAGES	UHPR
BRUNO DELAUNOY	DAAF SALIM	BERNARD REYNAUD	UR/CIRAD
PATRICIA COURBOILLET	DAAF SEAF	VERONIQUE LAPORTE	VIVEA
SEBASTIEN LESAGE	DAAF SEAF		

Excusés :

REPRESENTANTS	ORGANISMES
FREDERIC VIENNE	CA
J. MARC THEVENIN	CIRAD

Ordre du jour

1. Introduction DAAF et approbation du compte-rendu du CPR de février 2019
2. Plan opérationnel de la Chambre d'Agriculture
3. Ocapiat (OCPO) : nouveau dispositif d'accompagnement de la formation continue des salariés
4. Présentation du nouveau BTS Agronomie Production Végétale (APV)
5. Agrofert'îles : bilan de l'édition professionnelle 2019
6. Nouvelle Unité Mixte Technologique : Biocontrôle en Agronomie Tropicale
7. RITA endémique : point d'étape
8. Bilan des missions vigne Cilaos et agriculture numérique
9. Missions techniques en 2020

1. INTRODUCTION

SEBASTIEN LESAGE – DAAF - pôle marchés et filières - service économie agricole et filière (SEAF)

La DAAF rappelle des informations sur le financement du RITA Réunion en 2020 :

- l'effort financier au niveau du FEADER de 5M€/an est maintenu en 2020-2021 pour les actions du RITA Horticole
- il est possible d'activer des crédits ODEADOM pour financer des études (Exemple de bénéficiaire : SA Coccinelle). Ne pas hésiter à formaliser ses besoins pour ce type de financement pendant les CPR RITA.

La DAAF en réponse à la question d'ERCANE (D.M) rappelle que les financements non engagés en 2019 peuvent être reportés sur 2020. Il faut faire une demande argumenté de report.

Approbation du compte-rendu du CPR du 7 février 2019

Pas de remarques, le compte-rendu du CPR du 7 février 2019 est approuvé.

Rappel sur la gouvernance, les axes stratégiques et l'organisation du RITA Horticole Réunion (cf diapositives 5 à 7 de la présentation jointe au CR). G.I rappelle que la Réunion est le seul DOM à avoir fait le choix de scinder le RITA par filière.

Réactions et avis

Pas de remarque particulière

2. PLAN OPERATIONNEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

JONHY APAYA – Chambre d'agriculture

La Chambre d'Agriculture s'excuse auprès des membres du CPR RITA pour l'absence de son Président représenté par Jonhy Apapya pour ce CPR RITA.

La Chambre présente le nouveau Contrat d'Objectifs et de Performances 2019-2025 (cf Présentation du COP.pdf joint à ce CR). Elle présente les 16 Domaines d'Activité Stratégique (DAS) identifiés par la nouvelle équipe élue début 2019. Les DAS s'articulent autour de 6 programmes. Le Programme n°4 « accompagner le transfert et la diffusion des connaissances en développant nos partenriats » s'inscrit en cohérence avec les missions et objectfifs du RITA.

DAS 1 Conseil Installation Transmission et d'entreprise
DAS 2 Conseil stratégique : multi-performance, transition agricole et climatique
DAS 3 Conseil et optimisation de l'entreprise agricole
DAS 4 Stratégie et conseil élevage dont le bien-être animal
DAS 5 Innovation, Recherche et Développement
DAS 6 Accompagnement du développement numérique de l'agriculture et des territoires
DAS 7 Formation des agriculteurs et des collaborateurs
DAS 8 Information et conseil réglementaire
DAS 9 Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie
DAS 10 Agriculture biologique
DAS 11 Circuits courts, de proximité et agritourisme

DAS 12 Développement forestier
DAS 13 Agriculture urbaine
DAS 14 Ruralité, Projets de territoire et services aux collectivités
DAS 15 Représentation et mission consulaire
DAS 16 Communication

Des précisions sont apportées par la chambre concernant certains DAS :

- DAS 3 et 4, la chambre affiche sa volonté de former ses techniciens à adopter une approche « exploitation » et plus seulement une approche « voie de production » ;
- DAS 5, la chambre souhaite optimiser le transfert, développer le réseau de parcelles de démonstration ;
- DAS 6, la chambre souhaite élaborer un « pack conseil formation » à destination de ses techniciens pour accélérer leur montée en compétences. L'objectif est aussi de les former au contrôle et au post-contrôle ;
- DAS 9, la chambre est à l'écoute de toute nouvelle proposition de fillière émergente avec un souci de priorisation ;
- DAS 10, la chambre affiche son objectif d'augmenter de 1 à 3 techniciens bio ;
- DAS 13, la chambre souhaite établir un cadre pour l'agriculture urbaine afin qu'elle ne concurrence pas l'agriculture en milieu rurale.

Réactions et avis

Le CIRAD (E.J) partage la vision stratégique élaborée par la Chambre d'agriculture et réaffirme ses dispositions à travailler ensemble, dans la complémentarité, sur les sujets qui rassemblent les 2 structures. Le CIRAD rappelle la nécessité d'appuyer et de fédérer la communication entre les membres du RITA pour parler d'une seule et même voie sur de nombreux sujets dont ceux les plus polémiques.

L'ARMEFLHOR (G.I) partage l'avis du CIRAD et souligne l'adéquation de nombreux DAS (5,6,7,9,10) avec les missions du RITA. Le RITA Horticole souhaite discuter davantage avec la chambre des nouvelles thématiques envisagées (Forêt énergie, Agriculture Urbaine).

Sur l'Agriculture urbaine, le CIRAD souligne les aspects positifs (végétalisation des villes, outils de cohésion sociale) et les dangers qui peuvent y être associés (contrôle des espèces plantées).

L'ARIFEL (Y.S) lance le débat sur le réel pouvoir concurrentiel de ce type d'agriculture à la marge en termes de production. L'UHPR (P.H) nuance en rappelant que des projets de grande envergure sont en train d'éclore (Ecocité de la Réunion dans l'Ouest) et ne font pas forcément appel aux professionnels du monde agricole. La chambre (J.A) conclut en insistant sur la nécessité d'encadrer cette agriculture nouvelle (statut des producteurs, systèmes de production-distribution).

3. OCAPIAT (OCPO) : NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION CONTINUE DES SALARIES *CLAUDIE ROBERT – OCAPIAT (ex-FAFSEA) & JULIEN MAURICE - OCAPIAT (ex-OPCALIM)*

OCAPIAT (**O**pérateur de compétences pour la **C**oopération agricole, l'**A**griculture, la **P**êche, l'**I**ndustrie **A**groalimentaire et les **T**erritoires) rappelle le contexte de la création des OPCO (OPérateur de COmpétences). La loi avenir professionnel du 5 septembre 2018 prévoit que les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée) soient remplacés par des OPCO. OCAPIAT est issu du rapprochement entre FAFSEA et OPCALIM qui sera enteriné au 31 déc 2019. OCAPIAT intervient auprès des interbranches des entreprises et exploitations agricoles, des acteurs du territoire, des industries agroalim, et des entreprises de la pêche. OCAPAIAT couvre aussi des organismes comme le CIRAD, l'ONF et le Crédit Agricole.

OCAPIAT présente plusieurs changements liés à la réforme :

Apprentissage : l'âge maximal est repoussé de 26 à 29 ans révolus. Les OPCO sont chargés du financement de l'apprentissage (et non plus le Conseil Régional). De façon transitoire, ils assurent la collecte auprès des entreprises de la *contribution unique à la formation et l'alternance* (taxe apprentissage + contribution à la formation professionnelle) jusq'au 31/12/20 (repoussé d'un an sur décision du Ministère du Travail). Après cette date, l'URSAAF (et les MSA) assurera ce prélèvement. Pour les exploitants agricoles, rien ne change, ils devront toujours payer les salaires de leur apprentis mais, un dispositif d'**Aide Unique à l'Embauche** (AUE) a été mis en place pour les contrats signés à partir du 1er janvier 2019 pour les apprentis de niveau inférieur ou égal au BAC. L'EPLEFPA FORMA'TERRA (C.A) précise son montant : **4125€ la 1ère année** et **2000€ la 2ème** (cf diapositive n°33). OCAPIAT précise que cette aide ne sera versée qu'aux entreprises du secteur **privé de moins de 250 salariés**. OCAPIAT ajoute qu'une ordonnance du 28/08/19 spécifiques aux DOM-TOM, élargit les conditions d'éligibilité de **l'AUE jusqu'aux apprentis de niveau V (BTS, DEUG, DUT)**.

Formation professionnelle: les OPCO accompagnent les entreprises dans leur plan de formation (qui évolue avec la réforme pour s'élargir en plan de développement des compétences). Même si l'ensemble des entreprises continuent de cotiser, **les OPCO ne financent plus que les formations pour les salariés des entreprises de moins de 50 salariés**. Pour les autres, une nouvelle offre de services sera proposée afin d'accompagner leurs projets de développement des compétences (conseil, accès aux dispositifs collectifs, gestion externalisée, diagnostics).

Formation continue : OCAPIAT informe sur l'entrée en application d'un nouveau dispositif nommé Pro-A pour **Promotion de l'Alternance** à destination des salariés n'ayant pas un diplôme niveau licence (RNCP niveau III). L'OPCO prend en charge les dépenses de formation (à condition qu'elle soit certifiante) et les frais de déplacements, selon un taux forfaitaire.

CPF : les OPCO ne gèrent plus le CPF qui est à la charge de la Caisse des Dépôts et Assignations à compter du 01/12/19. **Depuis le 01/01/19, les heures CPF acquises au 31/12/18 ont été converties en € (1h=15€**). Les heures DIF (Droit Individuel à la Formation) disponibles au 31/12/14 sont à renseigner par chaque titulaire sur son compte CPF avant le 01/01/21, elles seront alors converties à hauteur de 15€/h. Une attestation de l'employeur doit être conservée pour identifier de solde d'heures DIF.

OCAPIAT précise que les OPCO restent des organismes de financement de la formation mais se dirrigent davantage vers de l'accompagnement et du conseil à la formation à travers la définition des plans de développement de compétences.

OCAPIAT répond à l'ARMEFLHOR (A.D) qu'il est possible de faire cofinancer (dossier à monter auprès de la DIECCTE) un accompagnement à la conception de formations dans le cadre du RITA par l'OPCO. Mais OCAPIAT a aussi vocation à accompagner individuellement les structures.

OCAPIAT rappelle qu'un guide de formations existe (gratuites pour les enrteprises de moins de 50 salariés). Les formations au Certiphyto devraient être inclues dedans. Actuellement un appel d'offre a été prolongé pour permettre aux organismes de formation de complêter ce guide. OCAPIAT rappelle que si les formations ne sont pas renseignées dans ce guide, elles ne pourront pas être prises en charge par l'OPCO à 100%.OCAPIAT appelle les organismes de formation à se manifester davantage pour proposer des formations et étoffer le guide, si possible avant la cloture de l'AO (1 AO régionale est déjà cloturée ; **1 AO de branche est cloturée le 23/12/20**).

OCAPIAT appelle les organismes à leur faire part de leurs besoins en formations pour améliorer le guide et envisager les possibilités de co-financement.

Réactions et avis
L'ARMEFLHOR (A.D), la Chambre d'Agriculture (J.A) et le RITA (G.I) rappellent l'importance de la formation pour les salariés et les techniciens d'expérimentation végétale des structures professionnelles agricoles réunionnaises.

Pour plus d'informations, consultez les diapositives n° 9 à 29 de la présentation jointe au CR.

4. PRESENTATION DU NOUVEAU BTS AGRONOMIE PRODUCTION VEGETALE (APV) *CLAUDE AUBIN & NICOLE HUN- FORMA'TERRA*

L'EPLEFPA FORMA'TERRA (C.A) précise que ce nouveau BTSA en alternance a été pensé pour une formation en « blocs de compétences » en rupture par rapport à une formation « métier » classique. La nouvelle promotion se compose d'étudiants jeunes (moyenne d'âge 21 ans) pas forcément issus du milieu rural mais motivés par les enjeux du métier d'agriculteur et les valeurs du monde agricole. Certains ont aussi une expérience en milieu agricole (bénévole ou familiale). Les candidats ont été sélectionnés par l'EPLEFPA en partenariat avec les missions locales qui sont au contact de ces jeunes au quotidien. Néanmoins, l'EPLEFPA informe que les employeurs ou les organismes peuvent effectuer leur propre recrutement et proposer des candidats à l'EPLEFPA.
L'EPLEFPA informe que la formation débute ce lundi 2 décembre, date qui permettra aux employeurs de faire signer des contrats d'apprentissage à partir de 2020 pour bénéficier de l'aide unique d'embauche (AUE). L'EPLEFPA rappelle que le salaire mensuel d'un apprenti de 21 ans est de 806,24€ en 1ère année. Le calendrier proposé est novateur et basé sur des feedback employeurs. La semaine est divisée en 2 temps : 3 ou 2 jours chez l'employeur, 2 ou 3 jours en établissement.

L'EPLEFPA FORMA'TERRA insiste sur les conditions requises par l'employeur pour embaucher un apprenti BTSA APV notamment celle de mettre à disposition une parcelle pour l'étudiant afin d'y mener des expérimentations. L'employeur doit aussi avoir minimum 3 ans d'expérience en tant que chef d'entreprise, ou attester de 3 à 7 ans dans le métier.
Sur la 2nde condition, l'EPLEFPA met en avant l'intérêt de ce format pour les exploitants qui ont des besoins en expérimentation. Sur la 3ème condition, l'EPLEFPA informe que des dérogations sont possibles si un organisme professionnel agricole est associé à l'employeur (ex : ARMEFLHOR, CIRAD, ERCANE). L'exploitant agricole restera l'employeur ainsi que le maitre d'apprentissage. L'EPLEFPA invite les organismes à trouver des futurs candidats pour alimenter la formation. Un film pour communiquer sur ce BTS sera réalisé. Pour le moment, la promotion est constitué de 11 étudiants, dont 2 ont déjà signé leur contrat. La formation est ouverte à tous y compris les étrangers (sous condition de respecter les modalités d'entrée sur le territoire)..

Réactions et avis

L'ANSES (B.H) rappelle l'importance du thème de la santé des végétaux.
L'ARIFEL (Y.S) félicite l'EPLEFPA pour cette initiative. Toutefois il interpelle sur l'intérêt de confier à des étudiants sans expérience dans le milieu agricole des expérimentations végétales dès la 1ère année. L'EPLEFPA (N.H) rappelle que les étudiants pourront être tutorés par un organisme professionnel qui accompagnera les étudiants dans leur montée en compétences. Le contrat d'alternance pourra faire l'objet d'une convention tripartite dans laquelle l'employeur restera le maitre d'apprentissage et les instituts techniques joueront le rôle de tuteur. L'EP (C.A) rappelle que la formation pratique ne se réduit pas à la conduite des expérimentations : l'apprenti est aussi formé par l'exploitant au métier d'agriculteur. ERCANE (A.M) prend l'exemple d'un apprenti tutoré par un technicien d'ERCANE pour des expérimentations sur le désherbage de la canne. En parallèle l'apprenti se forme aussi avec son maitre d'apprentissage aux travaux classiques de l'exploitation (irrigation, gestion des itinéraires techniques)
L'ARMEFLHOR (G.I) insiste sur le fait qu'il ne faut pas que ce soit de l'expérimentation pour de l'expérimentation mais qu'elle s'inscrive dans une logique de réponse à une problématique. L'ARMEFLHOR fait remarquer que la capacité à réaliser des diagnostics parcellaires justes et pertinents (une des modalités d'évaluation du BTS) constitue l'enjeu majeur de la formation en production végétale. Il fait part de la difficulté pour les agriculteurs d'assumer les coûts liés à la formation. Il rappelle que les contrats d'apprentissage sont des contrats précaires qui ne sont pas pris en charge par les fonds FEADER (excepté les contrats VSC). La DAAF (S.L) informe, que la réglementation devrait évoluer rapidement sur ce point.
Le RITA (G.I) conclut en incitant les organismes à faire la publicité de ce nouveau BTS dans leurs réseaux pour trouver aussi des jeunes qui ont déjà une expérience dans le monde agricole. Il réaffirme l'enjeu pour la Réunion de la formation aux métiers de l'expérimentation végétale.

5. AGROFERT'ILES : BILAN DE L'EDITION PROFESSIONNELLE 2019

GUILLAUME INSA – ARMEFLHOR / RITA HORTICOLE

L'ARMEFLHOR (G.I) rappelle que pour cette 5ème édition, 926 visiteurs ont participé. Ils se répartissent quasi équitablement sur les 2 jours. 35% des visiteurs sont des agriculteurs (environ 320). L'objectif pour les futures éditions est de faire monter le taux de participation des agriculteurs.

Réactions et avis

Le RITA HORTI (G.I) félicite l'ensemble des participants et des coordinateurs pour les efforts fournis lors de la préparation et l'animation des Agrofert'îles. Il met en avant qu'il s'agit de l'événement de transfert collectif qui traduit les synergies du RITA.

L'ARMEFLHOR (A.D) propose d'éclater géographiquement l'événement pour essayer de toucher davantage les agriculteurs du Nord et de l'Est de l'île. G.I indique que la réflexion est engagée avec le CFPPA de St Benoit et Provanille pour créer un appendice des Agrofert'îles sur le site du CFPPA St Benoit, axé Agroforesterie et PAPAM. Il fait la remarque que pour toucher plus d'agriculteurs, c'est une bonne idée de se rapprocher d'eux. L'ARMEFLHOR (T.N) ajoute que l'étalement est envisageable pour l'édition pro de 2021. Pour l'édition junior de septembre 2020 ce ne sera pas forcément possible car l'édition est déjà bien ficelée avec les partenaires de l'enseignement. Le CIRAD (B.R) conditionne l'étalement de cet événement de transfert à la présence de parcelles de démonstrations près du lieu.

La Chambre (J.A) relaye les remarques remontées par certains élus quant à la nécessité de se déplacer sur St Pierre pour de nombreux sujets.

Pour plus d'informations, consulter les diapositives n°42 à 49.

6. UNITE MIXTE TECHNOLOGIQUE (UMT) BIOCONTROLE EN AGRONOMIE TROPICALE *TOULASSI NURBEL –ARMEFLHOR & LAURENT COSTET - CIRAD*

La thématique du Biocontrôle a été retenue après analyse des besoins exprimés par les profesionnels du monde agricole. La mise en place de cette UMT n'est pas encore validée,mais son projet de création a été soutenu devant le COST de l'ACTA. La réponse est attendue d'ici 1 semaine selon l'ACTA (S.C-Z) par la DGER*. Si validation, elle succédera à l'UMT SPAT. Depuis la qualification en tant qu'Institut technique agricole en 2018, l'Armeflhor a la possibilité d'y candidater en tant que porteur de projet.

L'Armeflhor (T.N) explique que l'UMT constitue un levier organisationnel pour appronfondir sur 5 ans des projets de recherche/expérimentation dans le but d'aquérir de la connaissance nouvelle et appicable/transférable pour les agriculteurs. Les travaux de l'UMT se focaliseront sur deux thématiques identifées selon sur leur importance économique et leurs difficultés techniques actuelles :

- recherche de solutions de biocontrôle contre la mouche des fruits,
- recherche de solutions de biocontrôle sur la culture de tomate sous abris

* A la date d'envoi de ce document, l'UMT Bicontrôle a été validée.

Réactions et avis

L'ARIFEL (Y.S) lance le débat sur la rapidité effective des solutions qui sont et seront apportées par l'UMT. Elle évoque les solutions mises en œuvre à l'Ile Maurice contre la mouche des fruits qui pourraient donner des résultats de lutte significatifs plus rapides. Le CIRAD (L.C) met en garde sur la transposition des pratiques conduites à Maurice : la solution nutritive d'attraction utilisée n'est pas assez sélective de la mouche et les moyens humains (fonctionnaires) mis à disposition pour poser et relever les pièges sont énormes. Le CIRAD (E.J) ajoute que la gestion de B. dorsalis ne devrait pas se limiter à la production mais concerner aussi la logistique post-récolte. L'ARIFEL (Y.S) rappelle que le choix a été fait d'accentuer la recherche sur la production, la mangue (principale culture touchée) ne constitue plus une culture d'exportation à ce jour.

L'ANSES (B.H) rappelle qu'elle a autorité avec l'UE sur l'homologation des produits de biocontrôle comme de tous les PPP. La DAAF n'a autorité que pour donner des autorisations d'utilisation temporaires (120 jours). L'ANSES invite les membres de l'UMT à prioriser les voies de recherche parmi la diversité des stratégies évoquées.

Le RITA HORTI (G.I) réaffirme l'intérêt d'une UMT afin de renforcer les partenariats entre plusieurs membres du RITA dans une logique de transfert. Il précise que le RITA suivra les activités de l'UMT.

VIVEA informe sur l'existence du « Contrat de solution » mis en place par le MAAF en 2019. La fiche « Formation au Biocontrôle » fixe l'objectif de multiplier par 5 le nombre d'agriculteurs formés au biocontrôle en d'ici 2022.

Pour plus d'informations consulter les diapositives n°51 à 73 de la présentation jointe au CR.

7. RITA ENDEMIQUE : POINT D'ETAPE

GUILLAUME INSA – RITA HORTICOLE

Le RITA sur la valorisation des plantes endémiques s'est structuré en 2019 à la demande de l'UHPR et du Département qui souhaitent développer une filière (PAPAM, plantes d'ornement, export). Les rôles ont été répartis entre les acteurs pour travailler à la structuration de cette filière. Deux sessions de travail ont eu lieu en 2019 : un besoin en semences et en traçabilité a rapidement émergé. Ces sessions de travail ont aussi eu pour but de définir un cahier des charges pour : identifier les espèces autorisées à la production, définir les règles de production en fonction des écotypes (vision différente entre cbnm et ONF). Le RITA HORTI rappelle que ces séances ont été constructives et qu'elles ont abouti à une liste de 113 espèces ciblées pour la production dont 34 ont déjà été analysées. De plus le groupe de travail « traçabilité et diversité génétique » s'est mis d'accord sur la possibilité de produire des plants d'espèces protégées à très faible nombre individus en dehors de leur zone de répartition écologique.

Réactions et avis

L'UHPR (P.F) souligne que la demande en plantes indigènes est à la fois institutionnelle, sociétale et professionnelle. La production de plants d'espèces indigènes est un enjeu prioritaire pour la filière horticole. Il félicite le travail effectué mais n'oublie pas qu'il en reste encore beaucoup (encore 79 espèces à analyser).Il souligne l'opposition entre les scientifiques qui souhaitent conserver les espèces dans les écotypes et les problématiques économiques des horticulteurs.

L'Armeflhor ((G.I) confirme que les plantes endémiques sont un fort enjeu agricole (filière PAPAM, haies, avantages mellifères, MAE) à la Réunion.

Pour plus d'informations consultez les diapositives n°78 à 97 de la présentation jointe au CR.

8. BILAN DES MISSIONS VIGNE CILAOS ET AGRICULTURE NUMERIQUE

IGNACE HOARAU -ARMEFLHOR & GUILLAUME INSA- ARMEFLHOR/RITA HORTICOLE

Mission vigne

L'ARMEFLHOR (I.H) précise les objectifs de la mission conduite en partenariat avec l'IFV (Institut Français du Vin). Les variétés sur-greffées devraient permettre une vendange dès décembre 2020-janvier 2021 (plus tôt qu'avec les variétés traditionnelles). Afin de comparer les résultats, des variétés traditionnelles ont aussi été greffées (témoins de l'expérimentation) mais les vendanges ne sont attendues que pour 2022-2023.

Une nouvelle synergie s'est mise en place depuis la reprise du Chai de Cilaos. Un contrat de production lie le chai aux vignerons. La mission vigne a fait de nombreux émules parmi les habitants. L'action devrait être reconduite en 2021. Potentiellement, 2 futures variétés pourraient être rajoutées dans ce programme.

Pour plus d'informations consultez les diapositives n°99 à 102 de la présentation jointe au CR.

Agriculture numérique

Le RITA HORTI (G.I) relie cette thématique au DAS n°6 du Contrat d'Objectif et de Performance de la Chambre. Les réflexions ont été conduites en partenariat avec l'ACTA :6 programmes ont émergé dont la traçabilité(appli Plant Péi), la gestion administrative, les OAD, le pilotage à distance, le lien au consommateur et l'échange d'information (mise en place d'un réseau social technique pour diffuser les infos, partager des réflexions et besoins en innovation inter et intra RITA).

Pour plus d'informations consultez les diapositives n°103 à 111 de la présentation jointe au CR.

Réactions et avis

Pas de réactions à rajouter.

9. MISSIONS TECHNIQUES EN 2020

GUILLAUME INSA- ARMEFLHOR

Le RITA HORTI (G.I) apporte des précisions sur la notion de Digiferme : ferme labellisée pour évaluer (technique et économique) tous les outils numériques développés à destination de l'agriculture.

Réactions et avis

La Chambre(J.A) fait remarquer qu'il n'y a pas de thématique sur l'agro-transformation alors que c'est une demande forte des agriculteurs.

La DAAF souhaite savoir si l'ACTA aura des financements pour les missions 2020 du RITA. L'ACTA (S.C-Z) précise que depuis 2018, il n'y a plus de financement au niveau national. En 2019 la convention n'a pas été reconduite pour financer des missions en 2020. L'ACTA invite à rechercher des financements au niveau local.

Autres sujets de discussion

L'ARIFEL (Y.S) questionne les membres sur l'impasse réglementaire concernant le Traitement de l'Induction Florale (TIF) pour l'ananas bio. Il rappelle qu'il a fait une demande de clarification sur le sujet auprès de la DGAL. La réponse obtenue ne semble pas laisser la possibilité de recourir à la technique actuelle (charbon actif enrichi en éthylène) en raison des risques toxicologiques. L'ARMEFLHOR (G.I) et l'ACTA (S.C-Z) indiquent ne pas avoir été contactés à ce sujet. L'ARIFEL transfert la réponse à l'ARMEFLHOR et l'ACTA. Le RITA HORTI (G.I) indique qu'il s'agit d'un problème réglementaire et déplore qu'on ne puisse pas trouver une solution pour exporter de l'ananas bio.

Dans le cadre de la réglementation sur l'exportation vers l'UE de fruits et légumes, l'ananas, le coco, la banane, le durian bénéficient d'une exemption. L'ARIFEL (Y.S) rappelle qu'il faudrait demander une analyse de risque de contamination biologique pour les fruits de la passion afin de les rajouter aux exemptions. Le CIRAD (B.R) se propose pour réaliser cette analyse (mouche des fruits, virus).

La DAAF (P.C) questionne l'assemblée sur les autres actions de transfert envisageables en dehors des Agrofert'îles. La DAAF (N.G) rapporte une des mesures mises en place par le RITA animal : rassembler (sur une journée) les conseillers et techniciens transfert des organismes professionnels pour mieux coordonner le transfert. LE RITA HORTI (G.I) rappelle que le RITA Transfert est là pour assurer ce type de missions. La Chambre (G.R) apprécie l'idée de journée/séminaire transfert mais souhaiterait d'abord l'expérimenter en interne.
La DAAF (P.C) déplore un manque de coordination en ce qui concerne la formation. Elle évoque un cas où elle n'a pas su réorienter les demandes de PBI vers les structures adéquates. L'ARMEFLHOR (G.I) regrette que la DAAF n'ait pas remonté l'information à l'ARMEFLHOR. L'ARMEFLHOR (A.D) ajoute qu'il est compétent pour construire des programmes de formation dès lors qu'une demande est remontée, mais qu'il est très difficile de mobiliser des apprenants pour des formations programmées à l'avance. Il informe sur l'existence d'un portail numérique VIVEA qui recense les formations et permet de s'y inscrire. Ce portail est destiné uniquement aux agriculteurs.

Conclusions

La DAAF rappelle le maitre mot de ce CPR : Transfert !
La DAAF appuie la dynamique de la Chambre dans sa volonté de s'orienter vers la démonstration et le conseil .

RITA RÉUNION
Réseau d'innovation et de transfert agricole

armeflhor
L'AGRICULTEUR AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Feuille d'émargement

Code :
Version 2 du 9/10/2018

DATE	THEME / INTITULE	LIEU
2/12/2019	CPR RiTA Vegetal	ARMEFLHOR

N°	NOM PRENOM	FONCTION/GSM	SIGNATURE
1	FAGES Patrice	Pdt UHBR	
2	JEUFFRAULT Eric	Dir R ARMO	
3	HOSTACHY Bruno	chef unité LSV Anses	
4	Dagallier J. Cyril	Dir Reg adj. Cirad	
5	Clain Clarisse	Resp. Lutte Alternative GDGDON	
6	HUM Nicole	Directrice Adj EPLEFPA - CFAA - FORMA'TERRA	
7	ROBERT Claudio	Préfiguratrice Directrice Régionale OCAPIAT (ex FafSea)	
8	MAURICE Julien	Conseiller Formation Réalim / OCAPIAT	
9	AUBIN Claude	CFA St Paul	
10	ROSSOLIN Gilbert	Chambre d'agriculture Resp DPU	
11	APAIA Johny	"	
12	LESAOE Sébastien	DAAF/SEAF	

RITA RÉUNION
Réseau d'innovation et de transfert agricole

armeflhor
L'AGRICULTEUR AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Feuille d'émargement

Code :

Version 2 du 9/10/2018

13	GUERRERO Nathalie	DAAF/SEAF	
14	SOUPAPOULLE Yammich	ARIFEL	
15	REYNAUD Bernard	Univ Reun CIRAD	
16	NURBEL Tulami	ARMEFLHOR	
17	PONCET Marion	EPL Fourna'Terra	
18	[illegible]	DAAF SEAF	
19	LESTRE Sébastien	DAAF - SEAF	
20	Marie PARMENTIER	ARMEFLHOR	
21	Veronique LAORTE	JIVEA	
22	INSA Guillaume	ARITA ARMEFLHOR	
23	Bruno Delaunay	SALIM DAAF	
24	Laurent Coslet	CIRAD	
25	Nylene [illegible]	Forra Terra	
26	Patricia Corbaillet	DAAF	
27	Ludovic MAILLARY	SALIM DAAF	

RITA RÉUNION
réseau d'innovation et de transfert agricole

armeflhor
L'AGRICULTEUR AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Feuille d'émargement

Code :
Version 2 du 9/10/2018

DATE	THEME / INTITULE	LIEU
2/12/2019	CPR RITA Vegetal.	ARMEFLHOR

N°	NOM PRENOM	FONCTION/GSM	SIGNATURE
1	Daniel Marion	ERCANE	
2	Alysé MANSUY	ERCANE	
3	Chffe d'exploit.	Lycée de St Pol	
4	Joseph Gabin.	Lycée de St Pol.	
5	Ignace HOARAU	ARMEFLHOR.	
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			